

## FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 16 Octobre 1828.

Avec permission du Magistrat. — Chez C.-H. WOLFRATH, imprimeur-éditeur.

## AVIS.

En conformité des intentions du Magistrat et des dispositions du Règlement p. la feuille d'avis, et afin d'éviter les fréquents retards qu'occasionne, dans l'expédition, la remise tardive des articles destinés à y être insérés, on renouvelle l'avis formel que tout article qui n'aura pas été remis au bureau le *Mardi matin à neuf heures*, ou le *Lundi soir* des semaines où le marché se tient le Mercredi, sera renvoyé à l'ordinaire suivant.

## ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Gouvernement ayant accordé le décret des biens de Jean-Guillaume Clottu, de Cornaux, M. de Merveilleux, conseiller d'Etat et châtelain de Thielle, a fixé la journée des inscriptions au Mercredi 29 Octobre courant, jour pour lequel tous les créanciers du dit Clottu sont péremptoirement assignés à se présenter, dès les huit heures du matin, dans la maison-commune à St. Blaise, par-devant le Juge du décret, pour y faire inscrire leurs titres et les faire valoir selon droit, sous peine de forclusion. Donné au greffe de St. Blaise, le 6 Octobre 1828.

DARDEL, greffier.

2. Le Gouvernement ayant accordé la discussion des biens de Jean-Louis Tripet, et de sa femme Marianne-Julie née Perrenoud, de Chézard et St. Martin, demeurant au Bec-à-l'oiseau, rière le dit lieu; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé la journée pour les inscriptions de ce décret au Mercredi 12 Novembre prochain, jour auquel tous les créanciers des dits mariés Tripet sont péremptoirement assignés à se présenter dans la salle d'audience de l'hôtel-de-ville de Valangin, dès les huit heures du matin, par-devant mon dit Sieur le Maire et les Juges égaux par lui nommés, pour y faire inscrire leurs titres et répétitions contre les discutans, sous peine de forclusion. Donné à Valangin, le 4 Octobre 1828.

Par ordonnance, BREGUET, greffier.

3. La succession de feu Marie-Louise Borel, décédée à l'hôpital en Février 1827, n'ayant pas été réclamée en tems utile; M. le Maire de cette ville l'a déclarée jacente à la Seigneurie, et le Conseil d'Etat, par arrêt en date du 22 Septembre 1828, a ordonné la liquidation sommaire de la dite succession. En conséquence, tous les créanciers de feu Marie-Louise Borel sont assignés péremptoirement à paraître dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le Mercredi 22 Octobre prochain, à 9 heures avant midi, pour faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués, s'il y a lieu, suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Neuchâtel, le 28 Septembre 1828.

F.-C. BOREL, greffier.

4. Le Gouvernement de Neuchâtel ayant ordonné par arrêt du 22 Septembre 1828, la liquidation sommaire et juridique de la succession de feu Joseph Käser, originaire de Butzberg, Commune de Thunstetten, Bailliage d'Arwangen, au Canton de Berne, décédé à Neuchâtel le 21 Juin 1827, où il exerçait l'état de pintier, déclarée dévolue au profit de SA MAJESTÉ par droit de déshérence; M. le Maire de Neuchâtel a fixé au Vendredi 24 Octobre prochain, la journée des inscriptions de la dite liquidation, jour auquel tous les créanciers du dit feu Joseph Käser, sont péremptoirement assignés à se présenter dans l'hôtel-de-ville, le dit jour 24 Octobre, à neuf heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Neuchâtel, le 28 Sept<sup>bre</sup> 1828.

F.-C. BOREL, greffier.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

5. Le poste de marguillier de cette ville ayant été déclaré vacant, les bourgeois qui seraient dans l'intention de se présenter pour le desservir, sont invités à remettre leurs requêtes à M. le Maître-bourgeois en chef, d'ici à la fin du mois d'Octobre. Donné à l'hôtel-de-ville, le 30 Septembre 1828.

Par ordonnance, Le Secrétaire-de-ville,  
G.-F. GALLOT.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

6. Jeudi le 30 et Vendredi le 31 du mois courant, depuis 9 heures du matin, MM. les syndics de la masse du décret de feu M. Charles-Gabriel Combe, d'Orbe, négociant à Berne, exposent en vente publique par enchère, dans la maison du défunt, située près du Casino à Berne, contre argent comptant, un fond de marchandises en toilerie, appartenant à la masse, sermentalement estimé au-delà de L. 12,000, et consistant en toile unie, linge de table façonné, futaine en coton grise et verte, futaine rayée, dite blanche, demi-blanche et rousse. Les amateurs, qui en auraient envie, sont invités à vouloir s'y rendre. Berne, ce 9 Octobre 1828.  
Greffe de la Préfecture de Berne.

## ON OFFRE A VENDRE.

7. En commission, plusieurs ouvrages grecs et latins traduits en français, tels que Virgile, Homère, Ovide, Salluste, Q. Curce, etc.; dictionnaire anglais de Boyer, dernière édition. S'adresser à Ch<sup>s</sup>-L<sup>s</sup> Borel, sous les Arcades du Faucon.

8. Une table de travail p. Dame, contenant une pendule à musique qui joue en passant, ainsi que tous les objets nécessaires aux occupations des Dames et dont le détail serait trop long. S'adr. à MM. Jeanneret et Baumann.

9. M<sup>me</sup> Jeanneret-Perrot vient de recevoir un bel assortiment de laines à broder de toutes nuances à très-bas prix, avec canevas à broder de toute grosseur, et de beaux dessins p. broderie; véritable eau de Cologne; toiles cirées enluminées de paysages tout nouveaux; gants danois, de beau coton anglais à tricoter, dit à coudre ciré. Sa demeure est à la Grand'rue, n<sup>o</sup> 250.

10. J. Dorn, à la Croix-du-marché, vient de recevoir divers articles d'hiver, qu'il peut céder à des prix très-avantageux, tels que mérinos anglais depuis 10 1/2 batz l'aune en sus; mérinos saxe en première et seconde qualité, mérinos français, napolitaine, circassienne, lady-coating et péruvienne p. manteaux de Dames, castorine, bath, peluche, draps, escot, pierrelatte, flanelles de toutes largeurs et qualités; tricot en laine, tels que jupes, gilets et robes d'enfant; indiennes de Mulhouse et du pays, shirtings dans les prix de 7 à 13 1/2 batz l'aune; toiles de coton de toute largeur, percales en couleurs, cotonnes p. meubles et p. robes, batiste broché, levantine noire, gros de Naples et marceline noirs et en couleurs; schalls en bourre-de-soie longs et carrés, fond uni et broché, dits de laine. Il se charge de faire venir des articles de modes, tels que gaze marabou façonnée, gaze cadrillée, gaze-soie façonnée, crêpe Navarin, dit aréophone, satin grec, portugais, gros des Indes, gros royal, gros de Naples, écossais, géorgienne, russe, et autres articles trop longs à détailler. On peut donner la commission chez lui, sur échantillon, de la quantité d'aunes que l'on désire.

11. M<sup>lle</sup> Binder s'étant chargée de la vente des tissus et articles de mode au dépôt chez M<sup>me</sup> Favarger-Huguenin, prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elles trouveront maintenant chez elle, à la rue du Château, un assortiment de marchandises fraîches, telles que Navarins, guingans rayés, etc., dans les genres les plus nouveaux. Elle est particulièrement autorisée à céder à très-bas prix des percales blanches et en couleurs.

12. Trois laigres neufs, contenant de 15 à 1600 pots de Berne; un dit de 1000 pots de Berne: tous très-bien faits, cerclés en fer et munis de vis en laiton. On les céderait, ensemble ou séparément, à 68 batz argent de Suisse les cent pots, les vases pris à Nidau. S'adr. à Charles Silcher, boulanger à Neuchâtel, qui indiquera.

13. Quelques bosses en bon état. S'adr. à MM. Borel frères.

14. Dix gerles neuves, chez Dumarché, maître tonnelier.

15. (Ou à louer.) Quatre laigrefass en bon état, de la contenance de 22 bosses. On louerait l'emplacement, si on le désire. S'adr. au bureau d'avis.

16. Au bureau de cette feuille, le 1<sup>er</sup> cahier du 2<sup>d</sup> tome du *Recueil de Pièces officielles concernant la Principauté de Neuchâtel et Valangin*. Ce cahier renferme tout ce qui a paru jusqu'à présent; et comme cet ouvrage est le seul officiel qui existe sur cette matière importante, il est indispensable non-seulement à toute Administration quelconque et à toute personne qui s'occupe des affaires publiques, mais encore en quelque sorte à tout habitant de l'Etat, puisque chacun est tenu à l'observation des Lois et Réglemens de Police. — Le prix de ce cahier, que l'on trouve également chez MM. les libraires, est de 10 batz sur papier blanc ordinaire, et de 12 batz sur papier velin. L'éditeur annonce en même tems, qu'il peut encore disposer de quelques exemplaires du 1<sup>er</sup> volume.

17. En commission, au bureau de cette feuille, Limes diamantées, propres à enlever et détruire les cors aux pieds, et dont l'efficacité est généralement connue. Prix, 8 1/2 batz.

18. Chez Simon-Henri Fallet, boulanger, au Pâquier, 20 moutons mérinos, à prix raisonnable.

19. Un char à bras, à quatre roues et à échelles; des arbres fruitiers plein-vents et espaliers, arbres d'ombrage, arbustes d'ornement, ognons et vases de fleurs, plantes et graines potagères de toute espèce, etc. etc.: le tout à prix très-modique. S'adr. à la veuve de Joseph Geitz, jardinière, au faubourg.

20. Aux Bercles, une ânesse avec son ânon.

21. Un laigre neuf, proprement travaillé et solidement ferré, de la contenance de 14 muids et 5 setiers. S'adr. à Perrochet, mesureur juré.

22. Des cartes lithographiées, pour reçus de vendange par gerles, chez MM. Jeanneret et Baumann.

23. M<sup>mes</sup> les sœurs Reymond, modistes, rue de la Balance, viennent de recevoir des gants de la fabrique du Val-de-Travers, en marchandise parfaite et à prix modique.

24. Chez M. Louis Perregaux, vis-à-vis la salle du Concert, chandelles de Lyon et de Nancy, de première qualité, fabrication du printemps dernier, de 4, 5, 6 et 8 à la livre.

25. Des bolers de différentes grandeurs, chez Henri Kuntzer, maître tonnelier.

26. Un fourneau en catelles, fond vert uni, qu'on peut voir tout monté. S'adr. à J.-H. Claudon, à Colombier.

27. Un petit char à quatre roues, en très-bon état, solide et bien ferré, p. transport de marchandises; prix fixe L. 35 de Neuchâtel. S'adresser chez M. Louis Perregaux, vis-à-vis la salle du Concert.

28. Un fourneau avec four, en catelles vertes et bord blanc, comme neuf, mais qu'il faut déplacer. S'adr. chez M. Jacottet.

29. M. Silliman a dans sa maison, rue des Moulins, deux bons pressoirs en fer, montés et trempés, qu'il serait disposé à vendre; l'acheteur pourrait s'en servir de suite sur place, et les faire enlever plus tard à son loisir. Il vendrait également, et aux mêmes conditions, les fustes de cave de la contenance de 3 à 8 bosses; même la maison avec l'entrain d'encavage serait à vendre, s'il se présentait un amateur p. le tout. A défaut de vente, il louera les caves jusqu'à la récolte prochaine. — Il offre à moitié prix de fabrication, des tuyaux en fer-blanc. Outre l'usage auquel ils étaient destinés (à conduire le vin dans les fustes), ils pourraient servir à la nouvelle expérience indiquée dans la dernière feuille du *Nouvelliste Vaudois*, p. se préserver, dans certaines caves, contre le danger de la fermentation.

30. M. Ganeval prévient les personnes qui ont l'emploi de chandelles de Nancy, qu'il vient d'en recevoir dont le transparent et la qualité ne laissent rien à désirer; ce sont des n<sup>os</sup> 4 et 5 à la livre, par paquets de 6 lb., et en caisses de 125 à 130 lb. environ. Elles sont du mois de Mars dernier, qui est la saison la plus propice p. la fabrication; cette marchandise est si avantageusement connue, qu'il peut assurer d'avance qu'il n'en recevra aucun reproche.

31. Un lit de camp en bon état; et à louer, à un petit écu par mois, un clavecin à cinq octaves. S'adr. au bureau d'avis.

32. Deux vieux fourneaux verts en très-bon état S'adr. à Henri Kiehl, maître terrinier à Valangin, ou à son père J.-P. Kiehl, près la Place-d'arme à Neuchâtel. Plus, des pots à fleurs de toute grandeur: le tout à prix raisonnable.

#### IMMEUBLES.

33. Un champ aux Prés d'Areuse, d'environ une pose, en nature d'esparcette, limitée en vent par l'ancien Grellet de Boudry, et en ubère par M.M. Verdan de GrandChamp, appartenant à M<sup>me</sup> la lieutenant DuPasquier. Les offres seront reçues au greffe de Colombier, et le Samedi 1<sup>er</sup> Novembre la minute sera bouclée à 5 heures de l'après-midi, en faveur du dernier enchérisseur sur le bas prix auquel cette pièce est cotée.
34. (Ou à louer.) Une belle maison sise à la Cluse, sur la route de Pontarlier, couverte en tuiles et bien construite en maçonnerie; elle est composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage d'une très-commode habitation, grange, écurie, une cave bien voûtée traversant la maison, remise, cour et jardin en terrasse, avec un petit bâtiment au couchant, un grand jardin et clos: le tout se touchant. Cette maison est placée et disposée à tenir un hôtel et pour le commerce. S'adr. p. la voir et p. traiter, au notaire Parrod, de la Cluse, propriétaire.

#### ON OFFRE À LOUER.

35. Pour la foire, une chambre meublée, qui peut servir de magasin, étant au 1<sup>er</sup> étage. S'adr. à M<sup>me</sup> Bovet-Favarger, rue de l'Hôpital.
36. Pour Noël prochain, un magasin près du Faucon. S'adresser p. les conditions à M. Prince, à la Balance.
37. Le grand magasin de la maison Jeanjaquet, rue des Moulins, soit à l'année ou pour la foire. S'adr. à M. Henri Fleury.
38. Pour la St. George (23 Avril) 1829, une boucherie très-bien située et très-bien achalandée dans ce pays, avec tous ses accessoires, si on le désire, et même avec un logement très-vaste, chambres, cabinet, cuisine, chambre haute, galetas pour y ranger le bois, et cave. Si parmi les amateurs il se trouvait un garçon qui ne voudrait occuper que la boucherie, l'offrant la lui louerait avec une petite chambre pour lui et ses domestiques, et pourrait même, s'il le désire, leur fournir la pension. Le bureau de cette feuille indiquera l'offrant.
39. Pour Noël, le second étage de la maison à côté du Faucon, vis-à-vis de la fontaine, composé de plusieurs pièces et remis à neuf. S'adresser au propriétaire, M. Prince, hôtel de la Balance.
40. De suite ou p. Noël, le 3<sup>e</sup> étage de la maison de S.-D. Bouvier, près le Pont-des-boutiques. S'adr. à son fils.
41. Pour une ou deux personnes, un cabinet à cheminée très-comode, avec un galetas. S'adr. à Pfeiffer, maître tonnelier, au Neubourg.
42. Pour Noël, le 4<sup>e</sup> étage de la maison Eggen, rue de l'Hôpital. S'adr. au propriétaire.
43. Pour Noël, à des personnes tranquilles et sans enfans, une grande chambre à fourneau, portion de cuisine et de galetas, et une chambre à serrer dont l'amodiateur jouit en son particulier. S'adresser à M<sup>lle</sup> Susette Perret, près la grande boucherie.
44. Pour Noël, une chambre à fourneau au rez-de-chaussée de la maison n<sup>o</sup> 153, rue des Moulins, avec une petite cuisine au 1<sup>er</sup> étage. S'adr. à L<sup>e</sup> Kratzer, qui offre à vendre (ou à échanger contre de plus petites), une marmite n<sup>o</sup> 50, en très-bon état.
45. Pour Noël, ou plutôt, si on le désire, un logement composé de 3 chambres, dont une à resserer, cuisine et cave. S'adr. au bureau d'avis.
46. Pour Noël, la maison qu'habitaient en leur vivant M.M. les frères Lardy, à Auvèrner. S'adr. à M.M. Junod frères, au dit lieu, lesquels offrent également à louer, de suite ou p. Noël, le 1<sup>er</sup> étage de la maison qu'ils ont acquise de M<sup>me</sup> veuve Lianna.
47. M. Preud'homme-Favarger, tenancier d'une écurie au centre de la ville, où l'on peut commodément loger trois chevaux, pourrait en prendre deux en pension, ou s'arrangerait de telle autre manière p. les faire soigner avec le sien. S'adr. à lui-même. — Il vient de recevoir de très-belle ritte grise à un prix raisonnable, et offre de très-bonnes chandelles pour l'usage des caves.
48. De suite ou p. Noël, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> étages de la maison Fauche, rue de l'Hôpital. S'adresser au greffe de la ville.
49. Une cave d'une quarantaine de bosses fraîchement avinées, et deux pressoirs. S'adresser au bureau d'avis.
50. De suite, une cave sans meubles, dans la maison de M. Ch<sup>e</sup> Fornachon, rue des Chavannes. S'adr. à lui-même.

#### DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

51. Julie Borel, ancienne infirmière à l'hôpital, offre ses services p. poser des sangsues, donner des lavemens, et faire auprès des malades des services à l'égard desquels chacun n'est pas au fait. Ne pouvant plus faire de service actif, à cause de sa santé, elle se recommande aussi aux personnes qui pourraient l'occuper pour la couture; elle s'efforcera dans tous les cas de satisfaire les personnes qui voudront bien l'occuper. Sa demeure est Grand'rue, maison de M. J.-L. Borel, cordonnier, au 3<sup>e</sup> étage.
52. Une jeune personne très-bien portante, s'offre p. nourrice. S'adr. à Lisette Schänzli, accoucheuse, à Boudry.
53. Une fille d'un âge mûr, mais très-bien portante, s'offre comme cuisinière, ou pour faire seule un petit ménage. S'adr. p. de plus amples informations, à M<sup>me</sup> de Meuron-Tribolet.
54. Un domestique âgé de 28 ans, connaissant le service de la maison et de la campagne, désire trouver une place. S'adr. à J.-P. Michaut, maison de M. Keynier.
55. Une fille d'âge mûr, mais encore très-robuste, offre ses services comme cuisinière pour Noël prochain. S'adr. pour les renseignements qu'on pourrait désirer, à M<sup>lle</sup> Bourgeois, chez M<sup>me</sup> de Tribolet-Meuron.
56. Une jeune fille munie de bons papiers, qui parle les deux langues et qui sait bien coudre et tricoter, désire trouver une place de bonne d'enfant ou pour faire un petit ménage. S'adr. au bureau d'avis.
57. Une Demoiselle d'environ 30 ans, d'une humeur douce, dont les mœurs sont irréprochables, et qui connaît fort bien, outre les ouvrages de son sexe, la direction d'un ménage, demande, soit dans ce pays ou dans l'étranger, une place de gouvernante ou telle autre qui y aurait rapport. S'adr. au bureau d'avis.
58. Une maîtresse tailleur en ville prendrait, comme apprentie, une fille qui sache déjà bien coudre et qui soit de bonnes mœurs. S'adresser à Susette Benoit, rue St. Honore, n<sup>o</sup> 365.
59. On demande un domestique bien au fait des divers travaux de la campagne, et pouvant fournir de bonnes informations sur sa conduite. S'adr. au bureau d'avis.

#### OBJETS VOLES, PERDUS OU TROUVÉS.

60. On a perdu, il y a une quinzaine de jours, depuis Cressier à Neuchâtel, ou laissé dans une maison sans se rappeler où, un couteau composé de huit pièces. Le rapporter au bureau d'avis; on en sera reconnaissant.
61. On a perdu, Dimanche 12 courant, de la Neuveville à Neuchâtel, une croix d'acier garnie en or. On prie de la rapporter au bureau de cette feuille, contre récompense.
62. On a perdu, depuis Boinod à Coffrane, un carnet appartenant à un Vaudois et renfermant quatre certificats de bétail. Le remettre au Sieur justicier Gretillat, à Coffrane.
63. Il s'est égaré de la Chaux-de-Fonds, il y a quinze jours, un chien lévrier, manteau jaune, à long poil, cou et pieds blancs; il portait un collier neuf sans marque. La personne qui l'aurait recueilli est priée de s'adresser chez M. Henri Fleury à Neuchâtel, ou aux propriétaires, chez frères Robert, à la Chaux-de-Fonds; elle recevra une honnête récompense, comme aussi celles qui pourraient en donner des indices.
64. On a oublié à Auvèrner, ou perdu en montant jusqu'à Serroue, un sabot de char; on prie la personne qui l'aura trouvé de le rendre, contre récompense, à Jean-Louis Breguet, à Coffrane.
65. On a perdu, de Fenin à Neuchâtel, un parapluie de taffetas bleu, enveloppé dans sa fourre; on promet une honnête récompense à la personne qui le rapportera à M. Wuillemier, maison de Montmollin, sur la Place.
66. La personne qui, Jeudi 25 Septembre, a trouvé près de Fenin un rouleau de certificats de santé p. le bétail, est priée de les déposer au bureau de cette feuille.

#### AVIS DIVERS.

67. On informe le public que le tirage de la 5<sup>e</sup> classe 65<sup>e</sup> loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 7 Nov<sup>bre</sup> prochain, et qu'on devra échanger les billets pour cette classe au bureau de M. A.-S. Wavre, rue de Saint-Maurice.
68. M. le ministre S. de Petitpierre, dépositaire des Registres de baptêmes, rappelle au public que l'heure de midi à une heure est exclusivement consacrée aux inscriptions de baptêmes et aux délivrances d'extraits.
69. On demande, p. une école de campagne du vignoble, un sous-maître intelligent, qui ait les connaissances requises et l'habitude de l'enseignement. S'ad. au bureau d'avis.

70. Les chefs de famille et membres du quartier de Bémont, dans la Juridiction de la Brévine, désirent se procurer, pour cet hiver, un régent et une régente p. instruire leurs enfans, comme du passé, pendant treize semaines, en commençant le premier Lundi qui suit Noël. Office: celui des régens de campagne. Quant aux régentes, on demande aussi qu'elles soient en état d'enseigner aux filles les ouvrages de main convenables aux femmes. La pension moyenne qu'on a donné du passé, est de cinq louis par tête en argent. On ne promet point de journée aux aspirans, qui devront se présenter le Dimanche 26 Octobre après midi, dans la maison du quartier de Bémont, munis de bons certificats.

71. Tous les particuliers qui ont des comptes à régler avec Charles Marmier, sellier, ainsi que ceux à qui il peut devoir ou qui lui seront redevables, sont invités à venir régler, entre ci et la huitaine, avec sa mère à l'hôtel de la Balance.
72. Dans un bureau public de ce pays, l'on recevrait comme copiste, un écrivain qui, à une bonde écriture, joindrait les preuves d'une moralité recommandable. S'adr. au bureau d'avis.
73. Dans une bonne maison d'Interlaken, Canton de Berne, on prendrait de suite, en échange d'une jeune fille de 17 ans, un jeune garçon ou une jeune fille de 12 à 14 ans, qui, sous tous les rapports, serait bien soigné. S'adresser à C.-F. Convert-Favarger.
74. Une maison de la Suisse allemande désirerait placer en ville, un jeune homme en échange d'un autre. S'adresser, pour les conditions, à M.M. Jeanjaquet frères.
75. La noble Rue du Château offre à prêter cent louis. S'adr. au greffe de Neuchâtel.
76. Les personnes qui auraient des habits hors d'usage, des coupons, lisières et pièces de drap de toute grandeur, sont priées de les envoyer au 1<sup>er</sup> étage de la maison de M. le maître-des-clefs DeLuze, près de la Tour de Diesse, où ils seront reçus avec reconnaissance et utilisés p. des enfans pauvres.

#### Changemens de Domicile.

77. Henri Fleury donne avis, que son magasin de détail et son comptoir sont actuellement dans la maison de M. S.-D. Bouvier, rue de l'Hôpital, près le Pont.

#### Départ de voitures.

78. Pierre Gaschen, maître voiturier, près la Place-d'armes, fera partir, le 20 Octobre fixe, une bonne voiture pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin. On est prié de s'adresser à lui pour les places.

#### SOUSCRIPTIONS.

79. M. Berthoud-Fabry a l'honneur d'annoncer au public et particulièrement aux personnes qui ont souscrit pour son ouvrage d'arithmétique, que cet ouvrage est actuellement sous presse, et que l'impression en sera accélérée autant que la difficulté du travail et l'exactitude qu'il exige pourront le permettre. Les personnes qui voudront encore souscrire, seront reçues au prix de souscription jusqu'à ce que l'ouvrage paraisse, quoiqu'il soit augmenté de près de la moitié. On peut souscrire, comme du passé, chez M.M. Brandt-Girardet au Locle, Lesquereux à la Chaux-de-Fonds, Jeanneret et Baumann, ainsi que chez l'auteur, rue de Flandre, à Neuchâtel.

#### A vendre au bureau de cette feuille:

Savon de Windsor véritable, qui vient d'arriver, à 3 1/2 batz la tablette.

L'impression d'une Table p. le 1<sup>er</sup> cahier du 2<sup>d</sup> vol. du Recueil des Pièces officielles concernant la Principauté de Neuchâtel, ayant été jugée convenable, les personnes qui possèdent le dit cahier pourront se procurer cette table au bureau d'avis.

#### TAXE DU PAIN, dès le 14 Nov<sup>bre</sup> 1827.

Le pain mi-blanc . . . . . à 5 cr. la livre.  
Le pain blanc . . . . . à 6 cr. „  
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/2 onces  
Celui d'un batz . . . . . 9 „  
Celui de six creutzers . . . . . 15 5/8 „

#### TAXE DES VIANDES, dès le 29 Sept<sup>bre</sup> 1828.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)  
Le bœuf à 10 cr. | Le veau à 9 1/2 cr.  
La vache à 9 cr. | Le mouton à 9 1/2 cr.

#### PRIX DES GRAINS, au marché du 9 Octobre.

Froment . . . . . l'émine bz. 24 à 25.  
Moitié-blé . . . . . — „ 18 à 19.  
Mêle . . . . . — „ 15 à 16.  
Avoine . . . . . — „ 8 à 9 1/2.  
Orge . . . . . — „ 12 à 13.  
Epeautre . . . . . le quintal L. 12 „ 2.  
Seigle . . . . . id. „ 7 „ 17.